



## Nom respect de la procedure de licenciment

Par **denis guillemin\_old**, le **05/11/2007** à **14:58**

mon employeur ma convoqué en vue de rupture de contrat de travail car je suis inapte par la medecine du travail aujourd'hui il ne ma toujours pas envoyé ma lettre de licenciment et me dit qu'il cherche a me reclasser et qu'il a 2 mois pour le faire est il dans ces droit?

Par **papa tango charly\_old**, le **05/11/2007** à **19:51**

a priori oui....

mais quel est le problème ? avoir un travail en conformité avec vos possibilités et décent ? ou toucher des indemnités ?

Par **Pierre**, le **06/11/2007** à **08:06**

Bonjour,

En effet il dispose d'une certain délai pour effectuer les démarches visant à trouver un poste pour vous reclasser. Ce n'est qu'à l'issue de ce délai et en l'absence de possibilité de reclassement que vous serez effectivement licencié.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.